

COMPTE - RENDU

ATELIER 1 – GESTION DES PARCS ET JARDINS

Quels enjeux économiques, techniques, législatifs, commerciaux et sociétaux pour l'application du développement durable aux zones non agricoles (ZNA) ? Quelles conditions pour un passage réussi d'une gestion purement horticole à une gestion plus naturelle et paysagère voir différenciée ? Quelles techniques alternatives sont à la disposition des gestionnaires de ZNA ? Lutte raisonnée, lutte intégrée, lutte biologique, désherbage thermique...) Quelles traçabilité et transparence pour le public ? Quelles éducation et association du public à la gestion mise en œuvre ? Quels nouveaux savoir-faire pour les professionnels

Animateur

Gilbert Turcan, TECOMAH, l'école de l'environnement et du cadre de vie

Témoignages

Eric MOINARD, UNEP - Entreprise Allavoine Parcs et Jardins
Les entrepreneurs du paysage acteurs du développement durable

Mathieu BATTAIS, CNVVF
L'intégration des nouveaux critères en lien avec le développement durable dans le concours Villes et Villages Fleuris

Nathalie THERRE, SRPV – DRIAF
L'évolution du contexte réglementaire et les orientations interministérielles dans les pratiques phytosanitaires

Brigitte CAPLAIN, Ecole du Breuil

Corinne MEYNIAL, TECOMAH
Un chantier d'application : la réalisation d'un sentier d'interprétation pédagogique sur le plateau de Saclay

Rapport-Rédacteur

Lamia Otthoffer, EPN de Rambouillet – Bergerie nationale

FICHE TEMOIGNAGE & INTERVENTION

Organisme / établissement / entreprise / commune

UNEP : Union nationale des entrepreneurs du paysage

Témoïn

Nom : Moinard

Prénom : Eric

Fonction : UNEP IDF

Description de la situation professionnelle

L'UNEP en Ile de France représente 20% des activités paysage, soit 9000 emplois, avec une moyenne d'âge des entrepreneurs de 34 ans. La plupart des entreprises ont été créées ces 10 dernières années dont la moitié en secteurs d'entretien et l'autre moitié en création et réalisation de chantiers.

Le marché des collectivités territoriales et les marchés publics représentent 80% de la part des activités des entreprises, et 20% dans le secteur privé.

Objectifs en termes de compétences favorables au développement durable

- Au niveau de la formation : intégrer de nouvelles compétences pour répondre aux impératifs du développement durable.
- Fédérer les différentes entreprises adhérentes à l'UNEP autour du développement durable.
- Mettre en place un processus d'amélioration continue initié par les dirigeants pour répondre aux besoins des partenaires et clients.
- Mettre en place des critères d'évaluation des entreprises.
- Faire évoluer le système de production vers des pratiques plus proches et respectueuses de l'environnement.
- Conduire une politique de formation qui tient compte des principes du développement durable sur le plan environnemental en encourageant des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Facteurs de réussite

- Les entrepreneurs du paysage jouent un rôle actif dans la création des emplois et la professionnalisation.
- Ce sont des acteurs d'insertion.
- Ils participent à la fixation des emplois en zones rurales ce qui permet le maintien du tissu social et le développement du territoire.

Réflexion : Le surcoût engendré par la mise en place de pratiques allant vers le développement durable doit-il être pris en charge par le client lors de la facturation ? Où faut-il qu'il soit supporté par l'appareil de formation ?

Il semble que ce soit la deuxième proposition la plus pertinente en termes de durabilité.

FICHE TEMOIGNAGE & INTERVENTION

Organisme / établissement / entreprise / commune.

CNVVF

Témoignage

Nom Battais

Prénom Mathieu

Fonction Chargé de mission de l'association CNVVF

Description de la situation professionnelle

L'Association CNVVF est hébergée au sein du ministère du tourisme.

Elle se situe en tant qu'observateur d'un certain nombre de collectivités quant à leur politique en matière d'espaces verts, de parcs et jardins publics, et leurs façons de gérer ces espaces.

Trois chargés de mission travaillent au siège de l'association. L'association a des relais sur tout le territoire national et des délégués en régions et départements. Ceux-ci restent dans des approches très touristiques, mais de plus en plus sont axés sur la construction de nouveaux partenariats avec les CAUE.

En 1996 a eu lieu les premières assises à Bourges, mais il reste encore du chemin à faire.

Constats :

- Une vraie question environnementale a émergé ces dernières années portée par un large public. En matière de cadre de vie cela s'est traduit par une augmentation sensible de la demande pour des espaces verts gérée par les collectivités.
 - 12000 communes centrent leurs opérations de marketing sur le cadre de vie.
 - La ville fleurie est un concours de plus en plus utilisé comme outil de sensibilisation : les critères ont évolué vers des considérations plus respectueuses de l'environnement. Un partenariat avec le FNCAUE favorise ces nouvelles approches, et une formation aux questions environnementales est dispensée au jury pour une meilleure appréciation des projets des villes fleuries lors des concours.
 - Les communes et collectivités s'orientent de plus en plus vers une prise en considération de techniques plus respectueuses de l'environnement en allant jusqu'à tolérer des espaces à l'aspect plus naturel.
 - Les ingénieurs des services espaces verts des collectivités, les maires sont de plus en plus sensibles à la question de la gestion différenciée, aux approches écologiques.
-

Difficultés :

- Les collectivités n'ont pas plus de moyen qu'hier pour mettre en œuvre une politique de développement durable.
- Un besoin de plus en plus important en formation des personnels des services espaces verts à une nouvelle approche de la gestion différenciée, ils sont à l'heure actuelle dans des démarches très horticoles et pas assez écologiques.

FICHE TEMOIGNAGE & INTERVENTION

Organisme / établissement / entreprise / commune

SRVP (service régional de la protection des végétaux)

Témoin

Nom Terre

Prénom Nathalie

Fonction SRPV (Service régional protection des végétaux) - DRIAF

Description de la situation

- Prise de conscience générale des risques liés à l'usage abusif des produits phytopharmaceutiques de synthèse pour la santé des hommes et des animaux.
 - Enjeu sociétale fort lié à la pollution par les produits chimiques.
-

Nouvelles stratégies en 4 points

- Respect des mesures réglementaires,
 - Mesure préventive : gestion des espaces au moment même de leur conception,
 - Evaluation des risques, et prise de décision en cas de besoin,
 - Recours aux mesures curatives seulement en dernier ressort : mise en place de mesures alternatives.
-

Textes réglementaires de plus en plus exigeants :

- étiquetage, transport, stockage, utilisationarsenal qui cadre leur utilisation.
 - directive cadre sur l'eau avec obligation de résultat.
 - plan interministériel sur l'utilisation des pesticides afin de les réduire en agissant sur les produits eux-mêmes : réductions de liste de 47%.
 - interdiction de vente de certains produits aux particuliers.
 - minimisation du recours à l'usage des pesticides : une politique de soutien pour le développement de mesures alternatives.
 - contrôle des pulvérisateurs.
 - développement de la formation et du contrôle de l'usage par les utilisateurs.
-

Difficultés rencontrées

- Usage de produits phytopharmaceutiques de synthèse avec une approche qui est encore une approche curative.
- La lutte contre les mauvaises herbes reste la première source d'emploi dans les collectivités.
- Nombreux sens donnés a « intégré » ce qui nécessite une harmonisation au niveau du contenu.

FICHE TEMOIGNAGE & INTERVENTION

Organisme / établissement / entreprise / commune

Ecole du Breuil

Témoin

Nom : Caplain

Prénom Brigitte

Fonction Directrice

Diaporama à venir

FICHE TEMOIGNAGE & INTERVENTION

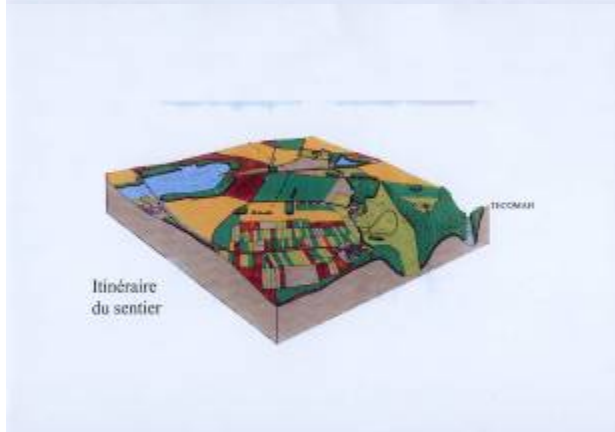
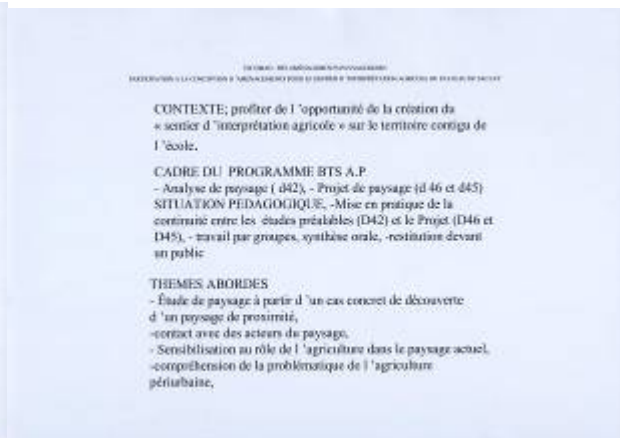
Organisme / établissement / entreprise / commune

TECOMAH (établissement PV)

Témoin

Nom : Meynial

Prénom : Corinne



DEBAT- PROPOS CHRONOLOGIQUES

Les usages plus naturels, gestion de l'eau, et autres voies alternatives sont-ils évalués par rapport au schéma classique horticole ?

Les contacts de notre association montrent que les ingénieurs et maires des communes sont sensibles à la question de la gestion intégrée, les approches écologiques sont à réintégrer (le sol) le contact avec le jardinier, le technicien qui sont très horticoles et pas assez écologiques est à développer.

Est-ce qu'on prime ces approches écologiques ?

On n'y est pas encore, mais certaines communes tendent à le faire.

Est-ce que la végétalisation pérenne, au lieu du fleurissement, ne fera pas avancer les choses ?

Les élus sont demandeurs, mais le problème est de trouver un juste équilibre entre le « tout fleurs » ou le « tout pérenne » : on ne peut pas faire une croix sur une histoire, mais plutôt faire évoluer les pratiques et le fond, on arrivera ainsi à la forme plus tard, mais il faut d'abord un contenu. De plus en plus de CAUE gèrent les concours, également supports de communication et de mobilisation.

Avez-vous une influence sur les collectivités Villages fleuris ? Quelle est la psychologie des gens et des élus ?

Nous avons des relais sur tout le territoire : l'association est hébergée au ministère du tourisme. Nous sommes trois au siège ce qui nécessite de déléguer aux régions et départements qui restent dans des approches très touristiques, mais de plus en plus axées sur la construction d'autres partenariats. En intégrant ces critères, les communes tentent d'aller vers plus de durabilité. En 1996 ont eu lieu les premières assises à Bourges, Jacques Moujet y avait intégré la question de la gestion intégrée des produits phyto, mais il reste du chemin à faire.

Les premières personnes à convaincre sont les élus et surtout le maire, ça marche plus facilement avec les citoyens, la pression populaire peut aussi faire évoluer les pratiques, comme à Ste Geneviève.

- Promouvoir la gamme végétale pérenne à la place de la fleur, notamment en développant les vivaces. Il s'agit de jouer la complémentarité entre les différentes strates. Le public aime les fleurs, et de ce fait elles ne peuvent être supprimées. Il faut aussi prendre en compte le coût des annuels et des biannuels. Il y a une réflexion au niveau des communes pour une nouvelle formulation des espaces verts par l'usage de compositions plus axées sur des vivaces, qui correspondent aujourd'hui plus au goût contemporain et qui prennent en compte les paramètres de la gestion différenciée.
- A une époque on a été dans une démarche horticole calquée sur les mêmes démarches qu'en agriculture (productivité et entretien). Les habitudes horticoles dans les collectivités sont très ancrées et prennent donc du temps à être modifiées. Les notions de management et de gestion intégrée ne sont pas encore dominantes. Il reste un gros travail à faire au niveau de la formation, mais on note progressivement une sensible ouverture sur ces questions. Aujourd'hui cela évolue tant sur le plan économique, technique, que sur le plan du recrutement de personnel qualifié : les contenus en matière de formation doivent donc être réactualisés et poussés de l'avant.

Nouveaux critères d'évaluation des concours :

- gestion plus globale du territoire,
- végétation plus pérenne,
- déplacement d'un jugement de résultat vers une gestion plus intégrée (manière dont sont abordés le végétal, les traitements phyto, problème de gestion de l'eau),
- interdisciplinarité et partenariat pour faire évoluer les démarches.

Y a t il des groupes de travail sur le développement durable adapté aux aménagements paysagers ?

Non pas vraiment, peut être de façon informelle.

En tant qu'enseignant je ne peux pas faire de modifications par rapport aux référentiels, il faut voir avec l'inspection.

On a des expériences au niveau des CFA avec la ville dans des pratiques différentes (fonctionnement du sol et des végétaux), les collectivités accueillent beaucoup les apprentis, notre association est prête à faire des échanges avec les différents partenaires.

En tant que responsable de formation, on réalise un travail d'éducation à la citoyenneté, au moment de « la guerre des orties n'aura pas lieu » sur la lutte intégrée, un de nos collègues s'est fait retirer son numéro d'agrément à cause du « lobby phytopharmaceutique ».

Le ministère de l'agriculture travaille sur un processus plus allégé des procédures pour la mise sur le marché de produits plus écologiques.

On a un souci d'information et de formation : le monde agricole a fait sa mutation sur le plan phyto. Le monde paysager est en train de le faire, mais le marché privé représente encore 60% et est un monde plus opaque, le monde des collectivités est aussi en évolution. D'où un travail nécessaire d'information et de sensibilisation du public. Les collectivités ont un pouvoir de proximité pour faire ce travail de sensibilisation.

Le département de l'Essonne a signé un accord pour supprimer l'utilisation des glyphosates d'ici trois ans ce qui est un exemple pour entraîner le reste des communes. Il faut former les vendeurs de magasin dans les jardinerie c'est aujourd'hui une catastrophe sur ce point.

En conclusion : le profil de formation à mettre en place est : plus de pragmatisme, comment cela fonctionne, le pourquoi des choses, c'est plus une question de méthode plus axée sur les savoir-faire.

Il faut sortir du jeu qui consiste à se renvoyer la faute, et travailler vers un système convergent.

SYNTHESE DES POINTS CLES DU DEBAT

Les points clefs qui nourrissent la problématique associée à la question : « Pour un développement durable en Ile de France, la gestion des espaces ouverts, quels enjeux pour la formation ? »

- formation initiale : mettre en place un observatoire permanent pour l'intégration des nouveautés dans les programmes pour plus d'efficience et d'efficacité pédagogique.
- actualiser en permanence les nouveaux savoir-faire plus respectueux pour l'environnement dans un environnement sociétal qui bouge.
- enseigner des normes mais aussi des pratiques qui ne sont pas référencées.
- « raisonné / intégré : la terminologie actuel est un peu floue, il faudrait tendre vers une harmonisation des définitions et des contenus.
- définir une « règle de l'art » commune à l'ensemble des partenaires tant en formation que dans les collectivités et les entreprises.
- Mettre en place un cadre éthique dans l'organisation des métiers liés aux jardins espaces verts
- Créer un groupe de travail sur le développement durable adapté aux aménagements paysagers